

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2019**

Le quinze avril 2019 à vingt heures quinze, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

**Présents** : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Nicole BILHOU, Francis LANDES, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Jean-Jacques BORDENAVE, Nicole DUFAU, Rebecca LAFON, Olivier SABLÉ, Anne CHAUVANCY.

**Procurations** : Christophe CARRERE à Olivier SABLÉ.

**Excusée** : Loetitia ROLLIER, Vincent CHARLOT, Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO

La séance est ouverte à 20h15

Mme Anne CHAUVANCY est désignée comme secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

- Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice de 192 813,39 €, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 991 939,74 € en tenant compte de l'excédent reporté de 799 126,35 €. Par ailleurs il dégage un excédent d'investissement de 4 529,22 €. Le résultat de l'exercice fait donc apparaître un excédent global de 996 468,96 €. (Unanimité)
- Il approuve parallèlement le compte de gestion 2018 élaboré par le receveur municipal à la clôture de l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes en tous points à celles du compte administratif (Unanimité).
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter sur l'exercice 2019 le résultat du compte administratif 2018 comme suit : reprise de l'excédent de fonctionnement de 4 529,22 € en recettes d'investissement au compte « 001 » afin de financer les investissements 2019 et la somme de 991 939,74 € est reprise en excédent reporté de fonctionnement au compte « 002 ». (Unanimité).
- Le Conseil municipal étudie successivement les différentes demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations communales et extra-communales. Le montant total des aides accordées s'élève globalement à la somme de 64 675 €. (Unanimité).
- Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter pour la troisième année consécutive les taux des trois taxes locales pour l'année 2019, malgré une nouvelle baisse de la DGF (-12 342 €). Les taux 2019 resteront donc à 10,21% pour la taxe d'habitation, 13,55% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 49.70% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (Unanimité).
- Tenant compte des décisions en matière d'affectation du résultat et de fixation des taux d'impositions, le budget prévisionnel de l'exercice 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Le vote s'est effectué au niveau des chapitres budgétaires. Il s'équilibre à la somme de 2 236 201 € en section de fonctionnement et à la somme de 2 161 901 € en section d'investissement.

- Dans un souci de bonne gestion de la dette communale, le Conseil municipal décide de refinancer un emprunt pour sa durée résiduelle. Le nouveau contrat de prêt d'un montant de 460 000 € sera réalisé à un taux de 1.37%. (unanimité).
- Il décide également de rembourser par anticipation un emprunt réalisé en 2009 pour l'aménagement du Centre-bourg. Ce remboursement anticipé, prévu dès la souscription initiale de l'emprunt, concerne le seul capital restant dû, sans aucune pénalité de sortie. (Unanimité).
- Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'agents de police municipale recrutés par la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées dans le cadre de la création d'une police municipale intercommunalisée. (Unanimité)
- Une demande de fonds de concours est formulée auprès de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour les travaux d'économie d'énergie et d'accessibilité des bâtiments communaux programmés au budget primitif 2019. (Unanimité)
- La décision est prise d'adhérer au groupement de commande organisé par la Communauté d'agglomération et la ville de Pau afin de pouvoir bénéficier, en cas de besoin, de prestations en matière d'installation et de maintenance de systèmes de vidéo-protection. (Unanimité)
- La décision est également prise d'adhérer au groupement de commande organisé par la Communauté d'agglomération et la ville de Pau pour la formation des personnels en matière de permis de conduire ou de certificats d'aptitude à la conduite en sécurité rendue nécessaire par la règlementation. (Unanimité)
- Enfin, le Conseil municipal était amené à se prononcer sur la demande de retrait du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la Région de Jurançon (SMEP) de 3 communes appartenant à la Communauté de communes du Pays de Nay (Narcastet, Assat et Pardies-Pietat). Après avoir pris connaissance des conséquences technico-financières liées à un éventuel retrait de ces 3 communes, et considérant par ailleurs la bonne qualité du service public d'eau potable fournie par le SMEP, le Conseil municipal émet un avis défavorable au retrait du SMEP des 3 communes de la Communauté de Commune de Nay. (Unanimité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.